

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « LE LUC »

En vigueur : Du 27 mars 2024 au 24 avril 2025

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD : Le Luc le Cannet LFMC



Extrait carte OACI VFR IGN au 1 / 500 000 - Edition 2022

ACTIVITÉ

Activités spécifiques défense. Contrôle local d'aérodrome.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du 27 mars 2024 au 24 avril 2025.
Activable H24

ORGANISME GESTIONNAIRE

LE LUC TWR

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

LE LUC TWR : 123.000 MHz
 RAIZ (LE LUC APP) : 122.000 MHz
 NICE INFO : 124.425 MHz
 NICE APP : 134.475 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

Pénétration après contact radio, suivre instructions de LE LUC TWR.

SERVICES RENDUS

CAM : Contrôle, information de vol et alerte.
CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT LE LUC****Limites latérales**

Cercle de 6 Nm de rayon centré sur 43°23'05"N, 006°23'13"E

Limites verticales

SFC / 3000 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les zones LF-R95 restent activables en fonction des besoins du gestionnaire.
 Les activités aériennes sportives et récréatives présentes dans la ZRT sont maintenues.

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'activité:**

COMALAT/ Section espaces aériens
 Téléphone : 01.73.95.22.81/ 82

BE 2^e RHC / Escadrille des services d'aérodrome
 Téléphone : 04.98.11.72.85

Pendant l'activité :

LE LUC TWR 123.000MHZ